AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3649
FR0012613610-FS1036

28 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PRODWAYS GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 décembre 2021, le groupe familial Gorgé a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2021, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital et des droits de vote de la société PRODWAYS GROUP et détenir 14 489 884 actions PRODWAYS GROUP représentant 17 540 096 droits de vote, soit 28,27% du capital et 29,52% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pélican Venture[2]	11 089 087	21,63	11 089 087	18,66
Groupe Gorgé[3]	3 050 212	5,95	6 100 424	10,27
Raphaël Gorgé	177 472	0,35	177 472	0,30
Jean-Pierre Gorgé	173 113	0,34	173 113	0,29
Total famille Gorgé	**14 489 884**	**28,27**	**17 540 096**	**29,52**

Ce franchissement de seuils résulte de la distribution par la société Groupe Gorgé d'actions PRODWAYS GROUP qu'elle détenait au profit de ses actionnaires, dont la société Pélican Venture et MM. Raphaël Gorgé et Jean-Pierre Gorgé[4].

À cette occasion :

- la société Pélican Venture[2] a franchi individuellement en hausse les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote et 20% du capital de la société PRODWAYS GROUP ; et

- la société Groupe Gorgé[3] a franchi individuellement en baisse les seuils de 2/3 des droits de vote, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20% et 15% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société PRODWAYS GROUP.

[1] Sur la base d'un capital composé de 51 263 951 actions représentant 59 423 523 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Société par actions simplifiée (sise 30 rue de Gramont, 75002 Paris) détenue notamment par MM. Jean-Pierre et Raphaël Gorgé détenant ensemble 92,8% du capital et des droits de vote, et dont M. Jean-Pierre Gorgé est président.
[3] Société anonyme (sise 30 rue de Gramont, 75002 Paris) contrôlée par la société Pélican Venture.
[4] Cf. notamment communiqués de la société Groupe Gorgé des 16 et 20 décembre 2021.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le groupe familial Gorgé déclare :

- le franchissement de seuils résulte de la distribution par Groupe Gorgé d'actions PRODWAYS GROUP au profit de ses actionnaires, dont la société Pélican Venture et MM. Raphaël Gorgé et Jean-Pierre Gorgé, et n'a par conséquent nécessité aucun financement ;
- agir seul ;
- ne pas envisager de poursuivre ses achats d'actions PRODWAYS GROUP ;
- ne pas envisager d'acquérir le contrôle PRODWAYS GROUP ;
- n'envisager aucune stratégie particulière à l'égard de PRODWAYS GROUP, ni aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- n'être partie à aucun accord mentionné aux 4° et 4° bis I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de PRODWAYS GROUP ;
- M. Raphaël Gorgé qui est actuellement président-directeur général à la fois de PRODWAYS GROUP et de Groupe Gorgé quittera la direction générale de PRODWAYS GROUP au plus tard mi-mars 2022 mais conservera ses fonctions de président du conseil d'administration de PRODWAYS GROUP. »
